

TITRE : Procédure pour les séances de révision d'examen

Dans le but de protéger la confidentialité des examens, les règles suivantes doivent être respectées :

- Seuls les étudiants qui se seront inscrits à la séance de révision d'examen seront autorisés à entrer dans la salle.
- Il est permis d'avoir un stylo ou un crayon ainsi qu'une calculatrice durant la séance. Tout autre objet (sac, manteau, appareil électronique, etc.) doit être placé à l'endroit désigné par le superviseur.
- Dix minutes avant le début de la séance, les étudiants devront remettre leur carte étudiante au superviseur pour pouvoir entrer dans la salle en silence et prendre la place qui leur a été assignée.
- Aucun étudiant ne sera autorisé à entrer dans la salle 15 minutes après le début de la séance.
- Les cahiers d'examen des étudiants qui ne seront pas arrivés dans les 15 minutes du début de la séance seront retirés de la salle.
- Il est interdit d'écrire dans les cahiers d'examen ou de quitter la salle avec ceux-ci.
- Il est interdit de prendre des notes dans tout autre document.
- Les étudiants ne sont pas autorisés à travailler en groupe ni à discuter entre eux de la notation de leur examen durant la séance.
- Les étudiants peuvent s'assurer que leur note d'examen a été calculée correctement. Toute erreur de calcul de la note d'examen doit être signalée au superviseur de la séance de révision d'examen.
- À la fin de la séance, les étudiants doivent remettre leurs cahiers d'examen au superviseur afin de récupérer leur carte étudiante.
- Les étudiants désirant faire appel de l'évaluation de leur examen sommatif peuvent se référer à la section 3.5 des Règlements et guide de l'étudiant.